YERRES

Services techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 112

OBJET :	**Contrat d'intervention ponctuelle portant sur la vérification des installations électriques du marché couvert rue de la Gare à Yerres, conclu avec la société SOCOTEC.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat d'intervention ponctuelle portant sur la vérification des installations électriques du marché couvert rue de la Gare à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la société SOCOTEC correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société SOCOTEC, Immeuble Azur - 4, Boulevard de l'Europe 91033 EVRY Cedex, une mission ponctuelle de vérification des installations électriques du marché couvert rue de la Gare à Yerres,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 1 950,00 Francs H.T (mille neuf cent cinquante francs) soit 2 332,20 Francs T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 8, sous-fonction 821, article 615 58.

Fait à Yerres, le 10 mai 2000

REÇU LE
24 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

2oc